

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20091209-0000004408-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication : 17/12/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-5-6-8

Séance du mercredi 9 décembre 2009

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
du Conseil Général

BUDGET PRIMITIF 2010
MODIFICATION DES AIDES GERÉES PAR LA COMMISSION DE
L'AGRICULTURE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, en date du 24 novembre 2009,
- VU l'avis des Commissions Réunies du 3 décembre 2009,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide :

- d'approuver les nouvelles règles de subventionnement dans le domaine de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie telles qu'exposées dans le rapport et reprises dans les fiches correspondantes et le tableau récapitulatif joints,
- valide le principe de la prise en charge par le Département, à l'échelle des territoires de vie de l'actualisation des GERPLAN pour les territoires déjà entièrement couverts par la démarche et de la réalisation du diagnostic environnemental et paysager pour les territoires n'ayant pas encore engagé de GERPLAN, selon le calendrier figurant dans le rapport.
- valide le principe de réaliser la planification des GERPLAN à l'échelle des territoires de vie pour les thèmes transversaux tout en laissant leur déclinaison au niveau des structures intercommunales pour conserver des documents fonctionnels à l'échelle des collectivités investies dans la mise en œuvre.

- donne délégation à la Commission Permanente pour :
 - la fixation des modalités de financement des postes d'animateurs GERPLAN dans le cadre de la mise en place du nouveau mode de financement des agents de développement.
 - l'approbation du programme pluriannuel d'investissement en assainissement.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

**Modification des aides gérées par la Commission de l'Agriculture
de l'Environnement et du Cadre de Vie**

Tableau récapitulatif

Politique	Rubrique	Proposition d'évolution : CTV = contrat de territoire de vie GDA = guide des aides ENV = enveloppe financière spécifique fermée et affichage CTV SUPPR = suppression MOD = repris en maîtrise d'ouvrage départementale	Remarques	Fiche GDA	Fiche critères pour CTV	Fiche ENV
Etudes GERPLAN	Réalisées au niveau intercommunal ou communal, les études préalables à l'établissement des GERPLAN ont pour objet de: - Dresser un état des lieux des paysages et des milieux naturels et agricoles. - Mettre en perspective les changements ayant affecté le territoire	MOD	Valorisé dans le contrat, fait à l'échelle du TV			
GERPLAN	Animation	ENV	Peut être le deuxième agent spécialisé, le cas échéant mutualisé entre plusieurs CC			X
GERPLAN	Mise en œuvre Opérations issues des programmes d'action GERPLAN	ENV	Via Gerplan - plafonnement, taux harmonisés			X
Travaux connexes au premier aménagement foncier	Remise en état du sol, voirie hydraulique.	SUPPR	Compétence obligatoire limitée aux remboursements L123-24 du Code Rural			
Travaux connexes au premier aménagement foncier	Reconstruction de murets en pierre sèche.	SUPPR	Compétence obligatoire limitée aux remboursements L123-24 du Code Rural			
Travaux connexes au premier aménagement foncier	Reconstruction de murets en béton avec parement de pierre.	SUPPR	Compétence obligatoire limitée aux remboursements L123-24 du Code Rural			
Valorisation du patrimoine arboré	Plantations après 1er aménagement foncier	SUPPR	Compétence obligatoire limitée aux remboursements L123-24 du Code Rural			
Valorisation du patrimoine arboré	Plantations après aménagement foncier au titre de l'article L123-24 du Code Rural	SUPPR	Compétence obligatoire limitée aux remboursements L123-24 du Code Rural			
Valorisation du patrimoine arboré	Valorisation du paysage rural par la replantation d'arbres	ENV	Via Gerplan			X
Valorisation du patrimoine arboré	Maintien d'arbres, de haies ou de bosquets (rachats de végétaux existants menacés par l'aménagement foncier)	SUPPR	Compétence obligatoire limitée aux remboursements L123-24 du Code Rural			
Valorisation du patrimoine arboré	Actions en faveur de l'arboriculture vergers-écoles	ENV	Via Gerplan			X
Valorisation du patrimoine arboré	Actions en faveur du patrimoine arboré remarquable	ENV	Via Gerplan			X
Valorisation du patrimoine arboré	Plantations de bosquets aux pieds des pylônes EDF	SUPPR	Via Gerplan			
Valorisation du patrimoine arboré	Plantations en zones urbanisées	SUPPR	Via Gerplan			
Améliorations pastorales	Travaux définis dans le cadre d'un projet de paysage intercommunal	ENV	Via Gerplan + CPER 40% maxi			X
Echanges amiables d'immeubles ruraux	Intérêt collectif et validation programme d'actions GERPLAN	ENV				X
Améliorations des accès aux fermes	Travaux d'améliorations des accès aux fermes	SUPPR				
Aides à la décision	Prévention, gestion, démarches qualité, évaluation, optimisation	GDA	Révision d'ensemble	X		
Aides aux actions de communication et formation	Communication, formations, éco-responsabilité, sensibilisation sur la prévention de la production de déchets et nouvelles filières de valorisation	GDA	Révision d'ensemble	X		
Réhabilitation de décharges	Remise en état des décharges d'ordures ménagères et assimilées brutes communales et intercommunales	SUPPR				
Réhabilitation de décharges	Mise en place d'un réseau de surveillance de la qualité des eaux, prélèvements et analyses d'eaux	GDA	Révision d'ensemble	X		
Aides aux collectes sélectives	Conteneurs d'apport volontaire et contenants pour les papiers, cartons, plastiques, et (sous conditions) verre ; bacs ; cagettes ; sacs non jetables Aménagement de points-tri, regroupement de conteneurs Bennes à gravats Collecte de DASRI.	CTV ou GDA	Révision d'ensemble	X	X	
Aides aux déchetteries	Création de nouvelles déchetteries	CTV ou GDA	Révision d'ensemble	X	X	
Aides aux déchetteries	Adaptation et optimisation de déchetteries existantes	CTV ou GDA	Révision d'ensemble	X	X	
Gestion biologique	Equipements de collecte sélective (porte à porte ou apport volontaire) pour les biodéchets et/ou les déchets verts Installations de compostage ou de méthanisation de biodéchets et/ou de déchets verts	CTV ou GDA	Révision d'ensemble	X	X	
Aides à la prévention de production de déchets	Acquisition d'un stock de composteurs individuels Investissements liés à la création d'activité pour le réemploi, la réutilisation de déchets des ménages Equipements permettant l'application d'une tarification aux usagers en fonction du service rendu Opérations au cas par cas	CTV ou GDA	Révision d'ensemble	X	X	
Usine d'incinération des ordures ménagères et autres unités de traitement, de collecte ou de tri	Investissements	MODIFIE	A voir au cas par cas.			
Assainissement collectif	Collecteurs intercommunaux	ENV	Valorisation des contrats avec l'Agence de l'Eau			X

Assainissement collectif	Stations d'épuration, lagunes, filtres plantés de roseaux	ENV	Valorisation des contrats avec l'Agence de l'Eau			X
Assainissement collectif	Élimination d'eaux claires parasites	ENV	Valorisation des contrats avec l'Agence de l'Eau			X
Assainissement collectif	Collecteurs communaux neufs, réhabilitation et remplacement de réseaux de plus de 30 ans.	ENV	Valorisation des contrats avec l'Agence de l'Eau			X
Assainissement collectif	Bassins de pollution	ENV	Valorisation des contrats avec l'Agence de l'Eau			X
Assainissement collectif	Renforcement hydraulique	SUPPR				
Assainissement collectif	Bassins pluviaux enterrés	SUPPR				
Assainissement non collectif	Réhabilitation d'installations de traitement existantes pour les bâtiments collectifs et les habitations individuelles	GDA	Taux variable de 10 à 40%	X		
Assainissement	Étude diagnostic	GDA	Taux variable de 10 à 40%	X		
Alimentation en eau potable: Dispositif de droit commun	Captages, forages	GDA	Taux variable de 0 à 40% selon barème réactualisé du prix de l'eau, plus de bonification pour EPCI	X		
Alimentation en eau potable: Dispositif de droit commun	Conduites de liaison intercommunale	ENV	Taux variable de 0 à 40% selon barème réactualisé du prix de l'eau, plus de bonification pour EPCI			X
Alimentation en eau potable: Dispositif de droit commun	Conduites d'adduction	GDA	Taux variable de 0 à 40% selon barème réactualisé du prix de l'eau, plus de bonification pour EPCI	X		
Alimentation en eau potable: Dispositif de droit commun	Stations de pompage et dispositifs de traitement	GDA	Taux variable de 0 à 40% selon barème réactualisé du prix de l'eau, plus de bonification pour EPCI	X		
Alimentation en eau potable: Dispositif de droit commun	Réservoirs (construction, travaux d'étanchéité et de sécurité)	GDA	Taux variable de 0 à 40% selon barème réactualisé du prix de l'eau, plus de bonification pour EPCI	X		
Alimentation en eau potable: Dispositif de droit commun	Compteurs généraux	GDA	Taux variable de 0 à 40% selon barème réactualisé du prix de l'eau, plus de bonification pour EPCI	X		
Alimentation en eau potable: Dispositif de droit commun	Travaux d'amélioration de la qualité de l'eau dans les périmètres de protection des captages	GDA	Taux variable de 0 à 40% selon barème réactualisé du prix de l'eau, plus de bonification pour EPCI	X		
Alimentation en eau potable: Dispositif de droit commun	Télégestion (ouvrage d'adduction uniquement, poste central d'exploitation non éligible)	GDA	Taux variable de 0 à 40% selon barème réactualisé du prix de l'eau, plus de bonification pour EPCI	X		
Alimentation en eau potable: Dispositif de droit commun	Desserte des écarts hors programme spécifique montagne	SUPPR				
Alimentation en eau potable: Dispositif de droit commun	Travaux de recherche quantitative d'eau	GDA	Taux fixe de 40%	X		
Alimentation en eau potable: Dispositif spécifique applicable pour les écarts et fermes isolées en zone de montagne	Captages, forages, adduction, réservoirs (construction, travaux d'étanchéité et de sécurité), stations de pompage et dispositifs de traitement de l'eau	GDA	Limité aux éleveurs en sortie d'exploitation Taux fixe de 25%	X		
Travaux hydrauliques: Aménagement hydraulique du vignoble	Travaux et ouvrage de prévention dans le vignoble servant à la collecte, la décantation et la régulation des eaux et à l'évacuation des eaux de ruissellement vers l'exutoire le plus proche	SUPPR				
Travaux hydrauliques: Aménagement hydraulique du vignoble	Aménagement de chemins collecteurs en forte pente avec caniveau ou fossé latéral bétonné ou pavé ou canalisation enterrée	SUPPR				
Travaux hydrauliques: Aménagement hydraulique du vignoble	Création de bassins d'orage en terre ou maçonnés à ciel ouvert avec rampe d'accès	SUPPR	Intégrés dans rubrique "bassins de rétention"			
Bassins de rétention	Ouvrages en terre ou maçonnés de capacité inférieure à 100 000m3. Prévention des coulées de boues et des inondations.	ENV	Via Gerplan Montant maxi au m3 instauré			X
Ouvrages écrêteurs de crues	Ouvrages de retenue et d'épandage des crues d'un volume > 100000 m3. Prévention des coulées de boues et des inondations.	ENV	Via Gerplan ou Syndicats Mixtes Montant maxi au m3 instauré Maîtrise d'ouvrage obligatoirement déléguée au Département			X
Aménagement des rivières	Rivières de 1er et 2ème ordre : Travaux relatifs à la gestion du patrimoine hydraulique, à la protection contre les crues et à la renaturation des cours d'eau.	ENV	Aides exclusives aux Syndicats Mixtes			X
Aménagement des rivières	Rivières de 3ème ordre : Travaux relatifs à la gestion du patrimoine hydraulique, à la protection contre les crues et à la renaturation des cours d'eau.	ENV	Aides exclusives aux Syndicats Mixtes ou Gerplan			X
Aménagement des rivières	Rivières de 4ème ordre : Travaux relatifs à la gestion du patrimoine hydraulique, à la protection contre les crues et à la renaturation des cours d'eau.	GDA ou ENV	Aides exclusives aux Syndicats Mixtes ou Gerplan	X		X
Réparation des dégâts d'orages ou d'inondations	Remise en état à l'identique des accès aux parcelles Voirie rurale et forestière Ouvrages hydrauliques.	SUPPR				
Travaux de renforcement électrique des réseaux existants	Travaux de renforcement	SUPPR				
Travaux de renforcement électrique des réseaux existants	Travaux d'enfouissement de lignes (zone des régies)	GDA	Maintien du seul dispositif à 30% pour les Communes en régie jusqu'à l'achèvement de la convention en cours pour la zone EDF	X		
Insertion des lignes électriques et téléphoniques existantes dans le paysage	Travaux d'insertion des lignes existantes dans le paysage (zone EDF).	CTV ou GDA	Convention avec France Telecom et ERDF	X	X	
Desserte électrique souterraine	Opérations au coup par coup	GDA	Limité aux éleveurs en sortie d'exploitation Taux fixe de 40%	X		